

ED 519- Journée du 4/11/2016

Présentation de l'ED SHS – PE

La formation doctorale

Les étapes du Doctorat

Arrêté du 25/5/2016

Auto-évaluation des compétences

Normes en société

**Les recherches menées au sein de l'école doctorale s'étendent sur onze
champs épistémologiques et disciplinaires :**

sociologie et démographie

histoire et histoire de l'art

archéologie et égyptologie

histoire des sciences

ethnologie et anthropologie

psychologie

science de l'éducation et de la communication

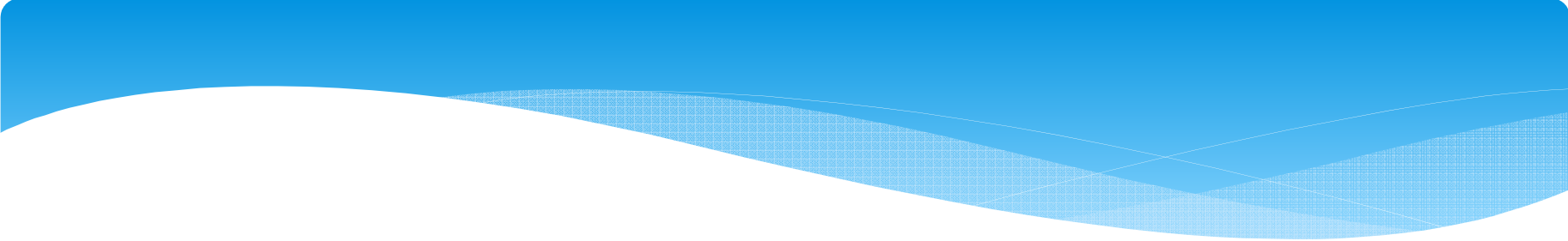
science politique

sciences sociales du sport

urbanisme et aménagement du territoire

géographie.

3 pôles scientifiques, 2 universités, 10 UR



L'école doctorale Sciences humaine et sociales a choisi comme sous-titre Perspectives européennes. Elle a retenu comme spécialisation transversale **Conflits, Passages, Identités**. Elle considère ainsi que les identités, dimensions structurantes des individus et des collectivités, doivent être étudiées de manière dynamique, comme un enjeu sous la forme de passages et de conflits.

Gouvernance de l'ED 519

- Directeur/directeur adjoint
- Conseil (avec tous les directeurs d'UR et doctorants)
- Conseil scientifique (les HDR du Conseil + professeurs extérieurs)
- Bureau (directeurs d'UR + élu doctorant)
- Assemblée des HDR
- Chargés de mission

Organisation ED 519

Chargés de mission

- Communication : Sarah Schimchowitch
- Publications : Isabelle Laboulais
- Formation : Vincent Dubois
- Autoévaluation/Portfolio : Mohamed Ouardani
- Relations internationales : M.-F. Bacqué, E. Wirbelauer
- Après-thèse et post-doc : Marion Aballea

Projets 2016/17 de l'ED 519

- Strathèse* : secrétariat de rédaction, articles, CR
 - évaluation HCERES des UR et ED : réunion avec le comité de visite
 - Journées thématiques sur les normes en société
 - 8^e université d'été du Rédoc : « dépasser les frontières » du 12 au 16/6/2017
1. Présenter une communication : avant le 25/11/2016
 2. Participer à l'organisation

Projets 2016/17 de l'ED 519

- Formations : analyse des besoins, propositions
- Relations avec les docteurs de l'ED
- Processus d'autévaluation
- Séminaire sur l'éthique de la recherche en SHS
(12/12/2016)

Le Plan Individuel de Formation (PIF)

Organisation générale

108 heures de formation minimum sur l'ensemble de la durée de la thèse :

- **54 heures** obligatoires de formations organisées par le Collège des Écoles Doctorales ;
- **54 heures** à répartir entre l'École Doctorale, les Unités de Recherche ou des organismes extérieurs

Répartitions des heures en trois modules :

Module 1 : Formation disciplinaire,

Module 2 : Méthodes et outils de la recherche,

Module 3 : Diffusion des résultats de recherche, professionnalisation

18 heures au minimum par module

UNE COMMUNICATION AU MINIMUM EST OBLIGATOIRE

Le Plan Individuel de Formation (PIF)

Module 1 : Formation disciplinaire

Ecole doctorale SHS-PE

- Journée d'étude thématique
- Conférence de l'ED
- Atelier interdisciplinaire

Unités de recherche

- Séminaire doctoral / conférences
- Colloque / journées d'étude
- Atelier scientifique

Autres structures de recherche (hors Unistra)

- Activité scientifique organisée par d'autres organismes français ou étrangers (colloques, projets, etc.)

Collège des Ecoles Doctorales

- Voir catalogue général du CED
- Formations hors catalogue

Module 2 : Méthodes et outils de la recherche

Ecole doctorale ED SHS-PE

- Atelier de publication en SHS
- Formation méthodologique

Unités de recherche

- Participation aux programmes scientifiques
- Montage de projets et organisation de manifestations scientifiques
- Autres propositions avec l'accord du directeur de l'unité

Collège des écoles doctorales

- Voir catalogue général du CED
- Formations hors catalogue

Module 3 : Diffusion des résultats de recherche, professionnalisation

Ecole doctorale SHS-PE

- Communication à l'ED ou hors ED (obligatoire)
- Rédaction d'articles scientifiques

Collège des écoles doctorales

- Voir catalogue général du CED
- Formations hors catalogue

PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION

Formations proposées par l'Ecole doctorale SHS-PE

2016/2017

Module 1 : Formation disciplinaire

- * 04/11/2016 Matin : Réunion de rentrée de l'ED ;
Après-midi : Journée d'études doct. « Normes »- CDE
- * 12/12/2016 (9-12h) : Formation "Ethique de la recherche en SHS"
- * **12 au 16/06/2017 « Dépasser les frontières », Université d'été du REDOC (AISLF) à Strasbourg**
- * Certaines conférences et manifestations scientifiques organisées par les Unités de recherche de l'ED seront ouvertes à tous les doctorants – mails et site de l'ED SHS-PE
- * Formations co-organisée par l'ED Augustin Cournot et ED SHS-PE
Consulter le site <http://ed.ecogestion-cournot.unistra.fr/?lang=fr>

PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION

Formations proposées par l'Ecole doctorale SHS-PE

2016/2017

Module 1 : Formation disciplinaire

* Conférence de l'USIAS ouverte mais sur inscription

22 novembre 2016, 15:00-17:00, Auditorium ISIS, 8 allée Gaspard Monge, Strasbourg

L'imaginaire et le symbolique dans la production des rapports sociaux

* Avec Maurice Godelier (anthropologue, EHESS)

INSCRIPTION OBLIGATOIRE – cf site de l'USIAS

PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION

Formations proposées par l'Ecole doctorale SHS-PE

2016/2017

Module 2 : Méthodes et outils de la recherche

- * Janvier 2017 (à programmer) : Visite de la BNUS, suivie d'une présentation de l'accès aux ressources documentaires pour les doctorants en SHS" -1^{ère} et 2^{ème} années - *Inscription requise*
- * 2/02/2017, 9-12h : Comment construire son bilan de mi-parcours doctoral ?- CDE amphithéâtre
- * 3/03/2017, 9-12h : L'auto-évaluation du doctorant
- * Construire son CV (Yvette Duret - date à fixer)
- * Initiation à la publication en anglais : Articles – Cathy-Anne Wendling- Misha - Salle informatique

PLAN INDIVIDUEL DE FORMATION

Formations proposées par l'Ecole doctorale SHS-PE

2016/2017

Module 2 : Méthodes et outils de la recherche

23/03/2017, 14-17h : Publier en SHS : les ficelles du métier de doctorant-publiant – Salle de Conférence – Misha

Mai 2016 (à programmer) : L'écriture en sciences sociales

Module 3 : Diffusion des résultats de recherche, professionnalisation

11 Avril 2017 14-17h : L'après-thèse : post-doc et insertion professionnelle en SHS

Les étapes du doctorat

- Poser un problème et préciser ce que l'on veut démontrer
- faire un état de la question
- Mener une enquête pour recueillir des données
- Analyse et interprétation
- Rédaction
- Soutenance
- Préparation de l'Après-thèse

Nouveaux textes réglementaires (*)

** Arrêté 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.*

(*) Document élaboré à partir d'informations recueillies à la réunion R3Sup

Arrêté 25 mai 2016

* Articles 2 à 4 : Missions des ED

- Participer à la recherche des financements ;
- Proposer des activités de formation favorisant l'interdisciplinarité incluant la connaissance du cadre international de la recherche ;
- Veiller à ce que chaque doctorant reçoive **une formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique** ;
- Assurer une **démarche qualité de la formation** ; comité de suivi individuel
- Définir et mettre en œuvre des dispositifs d'appui à la poursuite du parcours professionnel après l'obtention du doctorat → donc accompagnement au devenir professionnel pendant et après avec suivi des parcours professionnels
- Ouverture européenne et internationale
- Démarches d'amélioration continue

Arrêté 25 mai 2016

* **Article 11 : Inscription en doctorat :**

- A partir de la 3^{ème} inscription, avis nécessaire du comité de suivi individuel du doctorant
- Si non-renouvellement après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'ED :
 - Un deuxième avis demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique est possible.
 - Alors, décision de non renouvellement prise par le chef d'établissement, et notifiée au doctorant

Arrêté 25 mai 2016

* **Article 12 : Convention de formation**

- Etablissement d'une convention de formation, signée par le ou les directeurs de thèse et par le doctorant avec :
 - Statut professionnel du doctorant
 - Calendrier du projet de recherche
 - Modalités d'encadrement, de suivi de la formation et d'avancement des recherches du doctorant
 - Conditions matérielles de réalisation du projet de recherche et conditions de sécurité spécifiques si nécessaire
 - Modalités d'intégration dans l'unité ou l'équipe de recherche
 - Projet professionnel du doctorant
 - Parcours individuel de formation en lien avec ce projet personnel
 - Objectifs de valorisation des travaux de recherche du doctorant : diffusion, publication et confidentialité, droit à la propriété intellectuelle selon le champ du programme de doctorat.
 - Modification possible en tant que de besoin, lors des réinscriptions par accord signé entre les parties. Etablissement d'inscription, garant de sa mise en œuvre.

Arrêté 25 mai 2016

* **Article 13 : Comité de suivi individuel du doctorant**

→ **Missions :**

- Veiller au bon déroulement du cursus avec charte du doctorat et convention de formation.
- Evaluer dans un entretien avec le doctorant, les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.
- Formuler des recommandations et transmettre un rapport de l'entretien au directeur l'école doctorale, au doctorant et au(x) directeur(s) de thèse.
- Veiller à prévenir toute forme de conflit, de discrimination ou de harcèlement.

Arrêté 25 mai 2016

* Article 14 : Durée du doctorat et congés :

- Si financement pour le doctorat alors durée de trois ans en équivalent temps plein. Dans les autres cas, au plus 6 ans.
- Prolongation possible si maladie, maternité...(durée maxi de prolongation 1 an)
- Pour les autres doctorants, une prolongation annuelle peut être accordée à titre dérogatoire par le chef d'établissement, sur demande motivée du doctorant et après avis du comité de suivi et du Directeur de l'ED.

Césure :

- À titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, période de césure **une fois possible, insécable d'une durée maximale d'une année**. Doctorant suspend temporairement sa formation mais peut demeurer inscrit, s'il le souhaite, au sein de son établissement.

Période non comptabilisée dans la durée de la thèse.

Arrêté 25 mai 2016

* **Article 15 : Portfolio du doctorant**

- Portfolio du doctorant comprenant la liste individualisée des activités du doctorant durant sa formation et valorisant les compétences qu'il a développées pendant la préparation du doctorat.

• **Article 17 : autorisation soutenance de la thèse**

- Si travaux impliquant des professionnels non académiques, un troisième rapporteur, reconnu pour ses compétences propres et sa notoriété, peut être désigné.
- Rapporteurs devant faire connaître leur avis au minimum 14 jours avant la date de soutenance.

Les problèmes que se pose le Collège doctoral de site

.Place du directeur de thèse dans le jury

.Convention de formation

.Césure

.Portfolio de compétences

Préparation de textes sur ces sujets

.Contrats doctoraux et missions d'enseignement

(décret du 29/8/2016 sur les doctorants contractuels)

Positions de la direction de la recherche

- .Application de l'arrêté pour les primo-inscrits 2016/17
- .Modalités antérieures en vigueur jusque fin 2016

Les problèmes pour l'ED 519

- .Place du directeur de thèse dans le jury
- .Convention de formation : financement des thèses
« La convention de formation mentionne (...) 1° Si le doctorat est mené à temps complet ou à temps partiel ; dans ce cas est précisé le statut professionnel du doctorant » (Art. 12)
- .Comité de suivi individuel (cf Mi-parcours) :
Entretien, rapport, composition (sans la direction de thèse)
- .Harmonisation/échanges avec pôle doctoral de l'UHA

L'auto-évaluation du doctorant

L'autoévaluation par les doctorants de leurs connaissances/compétences acquises

Voir sur le site de l'ED SHS-PE : <http://ed.shs.unistra.fr/formation-doctorale/formulaire-dauto-evaluation-du-doctorant/>

Un outil d'évaluation de l'état d'avancement du projet de recherche doctorale et des compétences à développer tout au long du doctorat.

Il n'est ni un test ni un examen, mais une sorte de miroir permettant de mettre le doigt sur les points faibles comme sur les points forts, sur les lacunes à combler et les compétences à acquérir à chaque phase de la thèse.

Le doctorant peut compléter ou modifier ses réponses tout au long de son doctorat.

- * Phase 1 : 6 mois après le début de la thèse
- * Phase 2 : 18 mois après le début de la thèse
- * Phase 3 : 30 mois après le début de la thèse ou 6 mois avant sa soutenance

L'auto-évaluation par les doctorants de leurs connaissances/compétences acquises

Voir sur le site de l'ED SHS-PE : <http://ed.shs.unistra.fr/formation-doctorale/formulaire-dauto-evaluation-du-doctorant/>

Un outil d'évaluation de l'état d'avancement du projet de recherche doctorale et des compétences à développer tout au long du doctorat.

Il n'est ni un test ni un examen, mais une sorte de miroir permettant de mettre le doigt sur les points faibles comme sur les points forts, sur les lacunes à combler et les compétences à acquérir à chaque phase de la thèse.

Le doctorant peut compléter ou modifier ses réponses tout au long de son doctorat. Il peut également choisir la périodicité d'auto-évaluation.

Néanmoins, et idéalement, il serait pertinent que celle-ci intervienne à des phases différentes de l'avancement de la thèse.

- * Phase 1 : 6 mois après le début de la thèse
- * Phase 2 : 18 mois après le début de la thèse
- * Phase 3 : 30 mois après le début de la thèse ou 6 mois avant sa soutenance
- *

INSERTION PROFESSIONNELLE DU DOCTORANT

- * L'ED SHS-PE :
- * organise des rencontres/réunions sur les débouchés académiques et dans le secteur de la recherche
- * informe les doctorants de l'existence de structures internes à l'université susceptibles de les informer des débouchés professionnels
 - formations transversales proposées par le **collège doctoral** (connaissances du milieu professionnel, projet professionnel personnel et définition du projet professionnel - optimisation de la recherche d'emploi),
 - « **l'Espace Avenir** » de l'Université de Strasbourg (service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle)
 - **association Doxtra**
 - **Alumni de l'Université de Strasbourg** (cf site : alumni.unistra.fr)